



Ecole primaire Jean de La Fontaine
Procès verbal
Conseil d'école
Jeudi 18 octobre 2018

Présents :

Représentants des parents : Philippe GOYARD(PS/MS), Amandine MONTIGNY(MS/GS), Caroline GUERRA(GS/CP), Sonia PICARD(CP/CE1), Anne-Sophie SOLIMEO (CE1/CE2), Corinne FEDERICO(CE2/CM1), Gaëlle NUGUES (CM1/CM2 B), Anaïs PANNIER (suppléante), Aurélie VASSEUR (suppléante), Omar BENGORINE (suppléant), Isabelle POULET (classe passerelle).

Représentants de la mairie : M. JONDET- Mme ROGIC

Secrétaire de mairie : Mme LECLERCQ

DDEN : Mme CUISINIER

Président du Sou des Écoles : M SOYER

Enseignants : Mmes BERTHIN, CHARLES, DOUX, FERRAND, FERREIRA, GANDRE, GUERIN, LONGUEVILLE, NUGUET-SMAIL, POTIGNON, M. BUISSON

Service civique : Cassandre CHEVRET

Excusés : Mme GIBERT (inspectrice de l'éducation nationale), Philippe LESCURE, Laurent LUCHAIRE Myriam GRANIER, Ludivine ROBERJOT, Claire ROUX, (représentants de parents), Mmes DELEAUD GUICHARD et PERRET (enseignantes), Mme BERREZ (représentante de la mairie)

La séance a débuté à 18h15.

Secrétaire de séance : Anne-Sophie SOLIMEO

Ordre du jour :

- Présentation du nouveau conseil d'école
- Résultats des élections
- Composition et rôle du conseil d'école
- Rentrée 2018 : effectifs, répartition et organisation
- Vote du règlement intérieur de l'école et présentation de la charte de la laïcité
- Présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)
- Activités et projets dans les classes/ questions des parents
- Bilan des coopératives
- Présentation du Sou des Ecoles
- Restauration scolaire, activités périscolaires, garderie et étude/ questions des parents

Présentation du nouveau conseil d'école

Chaque participant se présente lors d'un tour de table.

Le conseil d'école accueille une nouvelle Déléguée Départementale de l'Education Nationale, Madame CUISINIER qui remplace M PAGNOTTE. Le conseil d'école la remercie d'être présente ce soir.

Depuis le 8 octobre, Cassandre CHEVRET effectue son service civique dans l'école. Son contrat se terminera le 30 juin 2019. Cassandre participe aux différentes activités de l'école, peut prendre un petit groupe pour un travail précis, participe à l'accompagnement des enfants au restaurant scolaire et à la garderie. Cassandre s'est très rapidement adaptée au fonctionnement de l'école. Elle est très impliquée et efficace. Le conseil d'école la remercie d'être présente ce soir.

Résultats des élections :

Les élections ont eu lieu vendredi 12 octobre 2018. Sur 306 inscrits, il y a eu 172 votants. Le taux de participation a donc été de 56,21%. C'est un taux de participation en baisse par rapport à 2017. La commission électorale a essayé, pour l'an prochain, de simplifier et d'améliorer la notice explicative accompagnant le matériel de vote. Elle espère que ceci permettra une augmentation du nombre de votants. Pour information, voici un récapitulatif des taux de participation des années précédentes :

2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
56.95	70.82	55.30	57.69	68.5	67.21	63.67	61.00	68.65

Mme GUERIN remercie la commission électorale pour sa participation à la mise sous pli. Elle remercie également les parents présents pour tenir le bureau de vote et pour le dépouillement.

Composition et rôle du conseil d'école :

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- La directrice de l'école, présidente;
- Des élus de la commune (Mmes BERREZ et RONGIC et Mr JONDET)
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école ;
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus
- La déléguée départementale de l'éducation nationale
- L'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections. Il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le président peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Une représentante de la classe passerelle, Madame POULET sera invitée à chaque conseil d'école.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

Rôle du conseil d'école :

Le conseil d'école, sur proposition de la directrice de l'école:

1° **Vote** le règlement intérieur de l'école;

2° **Établit** le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, **donne tous avis et présente toutes suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école ;

4° **Statue** sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, **adopte** le projet d'école;

6° **Est consulté** par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Rentrée 2018 : effectifs, répartition et organisation

PS	Enseignantes : Frédérique FERRAND ATSEM : Sandrine MARRA	24
PS/MS	Enseignante : Claudie LONGUEVILLE ATSEM : Valérie THOMAS	24 8+16
MS/GS	Enseignante : Laetitia BERTHIN ATSEM : Carole EL KHATTABI RAMZI et Catherine DA SILVA	25 6+19
GS/CP	Enseignante : Elisabeth CHARLES ATSEM : Carole EL KHATTABI RAMZI et Catherine DA SILVA	25 11+14
CP/CE1	Enseignantes : Claire POTIGNON/ Audrey DOUX (jeudi)	26 13+13
CE1/CE2	Enseignantes : Pauline FERREIRA (jeudi/vendredi)/ Lucie PERRET (lundi/mardi)	26 16+10
CE2/CM1	Enseignante : Isabelle NUGUET-SMAIL	25 13+12
CM1/CM2 A	Enseignantes : Catherine GUERIN/Laura GUICHARD (le vendredi toute la journée+ 1 jeudi toutes les 3 semaines)	25 10+15
CM1/CM2 B	Enseignants : Eric BUISSON/Audrey DOUX (le mardi)	25 8+17
Classe passerelle	Enseignante : Marie DELEAUD remplacée durant sa formation par Gérald DESPRE Educateurs spécialisés : Karine DARLET et Steve BEIGNE	7

Nombre d'élèves : 232

Le nombre d'élèves a augmenté. A la rentrée 2017, on comptait 217 élèves et 199 à la rentrée 2016. Il y a donc 33 élèves de plus qu'il y a deux ans.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale, Monsieur BEN a donc décidé d'ouvrir une nouvelle classe à la rentrée 2018. Cette ouverture a permis de réduire les effectifs par classe.

Elisabeth CHARLES, enseignante nommée sur ce nouveau poste, est installée avec ses élèves dans l'ancienne garderie. L'équipe enseignante remercie la mairie pour les aménagements qui ont été nécessaires d'effectuer durant l'été pour que la classe soit prête à la rentrée.

Organisation :

Toutes les classes sont des doubles niveaux (sauf une classe de Petite Section). Ce type de fonctionnement a de nombreux avantages pour les élèves. La solidarité et l'entraide y sont favorisées. Les enseignants travaillent ensemble et ont fait le choix de décroïsonner dans certaines disciplines.

D'après le retour des questionnaires des parents, les classes en double-niveaux ont été plutôt bien vécues par les enfants et leurs parents grâce à la communication ayant été faite en amont et à la publication des listes mi-août.

Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur a été porté à la connaissance de l'ensemble des participants au conseil d'école avant le conseil d'école.

Vote : Catherine GUERIN rappelle les personnes qui disposent d'un droit de vote au sein du conseil d'école : 1 enseignant par classe, 1 représentant (titulaire ou suppléant si absence d'un titulaire) de parents par classe, l'adjoint au Maire + 1 représentant de la Mairie, la DDEN, soit 21 votants.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Présentation de la charte de la laïcité

La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative.

Elle explicite le sens et les enjeux du principe de laïcité, sa solidarité avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans la République et dans le cadre de l'École.

Elle sera distribuée aux familles en même temps que le règlement intérieur et devra être également signée.

Présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

Mme GUERIN a rappelé le rôle du PPMS. Selon les termes du BO de novembre 2015, c'est un document opérationnel propre à chaque école « qui permet de faire face à l'accident majeur en attendant l'arrivée des secours et d'être prêt à mettre en place les directives des autorités ». Il sera remis à jour du fait, entre autres, de la présence d'une nouvelle classe et de nouvelles enseignantes.

Le PPMS se décline en 3 volets :

- Le volet commun (volet 1) dans lequel on trouve la description de l'école, l'emplacement des malles, les effectifs (élèves et personnel), l'annuaire de crise et comment déclencher l'alarme ;
- Le volet « risque majeur » (volet 2) dans lequel sont répertoriés les risques pour l'école ainsi que les missions du personnel. Pour l'école de Sancé, les risques sont les accidents industriels et les tempêtes.
- Le volet « attentat intrusion » (volet 3) dans lequel sont notifiés, entre autres, les procédures pour s'échapper ou s'enfermer.

Un exercice de « type attentat-intrusion » aura lieu la semaine du 5 au 9 novembre 2018.

Un premier exercice « incendie » a eu lieu pour toute l'école, vendredi 21 septembre 2018.

Activités et projets dans les classes

PS	Période 2 : <ul style="list-style-type: none">- Repas des aînés: début décembre- Spectacle de Noël offert par le Sou des écoles: Cave à musique, le lundi 10 décembre- Les Incorruptibles- Médiathèque
PS/MS	Période 1: <ul style="list-style-type: none">- Lecture d'un album par les élèves de CE2-CM1 à la classe (chaque lundi)- Participation à la fête de la science: la chimie dans ma vie (comment fabriquer de la peinture ? + comment faire durcir la pâte à sel le plus vite possible?)- Octobre: Première lettre à nos correspondants de Sainte Cécile Période 2: <ul style="list-style-type: none">- Suite lecture CE2-CM1- Repas des aînés: début décembre- Spectacle de Noël offert par le Sou des écoles: Cave à musique, le lundi 10 décembre- Début des déplacements à la médiathèque (vendredi: une fois tous les 15 jours)- Les Incorruptibles- Médiathèque
MS/GS	Période 1: <ul style="list-style-type: none">- Participation à la fête de la science: la chimie dans ma vie (12 octobre) Période 2: <ul style="list-style-type: none">- Repas des aînés: début décembre- Spectacle de Noël offert par le Sou des écoles: Cave à musique, le lundi 10 décembre- Début des déplacements à la médiathèque (vendredi: une fois tous les 15 jours)- Les Incorruptibles- Médiathèque
GS/CP	<ul style="list-style-type: none">- Participation à la fête de la science: la chimie dans ma vie- Évaluations nationales (CP)- Projet littérature les Incorruptibles

	<ul style="list-style-type: none"> - Projet arts visuels <i>Ma maison, ma cabane</i>: sorties pour observer l'architecture/le bâti dans Sancé et visite thématique (avec ateliers) au Musée des Ursulines durant l'exposition des œuvres d'Antoine Villard (date à définir). - Découverte artistique : musique jazz / claquettes / architecture des buildings, en lien avec le spectacle offert par le Sou des Ecoles (lundi 10 décembre) - Correspondance scolaire à partir de novembre. - Médiathèque
CP/CE1	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la fête de la science: la chimie dans ma vie - Évaluations nationales - Projet littérature les Incorruptibles - Projet arts visuels <i>Ma maison, ma cabane</i> avec la classe de GS/CP: sorties pour observer l'architecture/le bâti dans Sancé et visite thématique (avec ateliers) au Musée des Ursulines durant l'exposition des œuvres d'Antoine Villard (date à définir en fonction des disponibilités). - Spectacle de Noel <i>Quand sème le vent</i> à La cave à musique le lundi 10 décembre - Médiathèque
CE1/CE2	<p>Période 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluations nationales CE1 du 17 au 21 septembre 2018 - visite à la médiathèque jeudi 4 octobre 2018 - fête de la science du 25 septembre au 12 octobre avec diplôme pour leur participation (1 mission et 1 défi) - lancement du projet des Incorruptibles <p>Période 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuite du projet des Incorruptibles avec découverte et lecture de certaines des œuvres. - début du projet Théa : formation pour les enseignants le mardi 20 novembre et le jeudi 6 décembre et entrée dans le projet avec notamment lectures offertes d'une partie des œuvres le jeudi 29 novembre, visite au théâtre : vendredi 30 novembre (après-midi)
CE2/CM1	<p>Période 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet les Incorruptibles <p>Période 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuite du projet des Incorruptibles avec découverte et lecture de certaines des œuvres. - début du projet Théa dans un but coopératif : formation pour les enseignants le mardi 20 novembre et le jeudi 6 décembre et entrée dans le projet avec notamment lectures offertes d'une partie des œuvres le jeudi 29 novembre, visite au théâtre : vendredi 30 novembre (après-midi) - préparation de la commémoration du 11 novembre (centenaire)
CM1/CM2 A	<p>Période 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la fête de la science: la chimie dans ma vie - Projet les Incorruptibles <p>Période 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuite du projet des Incorruptibles avec découverte et lecture de certaines des œuvres. - début du projet Théa : formation pour les enseignants le mardi 20 novembre et le jeudi 6 décembre et entrée dans le projet avec notamment lectures offertes d'une partie des œuvres le lundi 26 novembre, visite au théâtre : lundi 3 décembre - préparation de la commémoration du 11 novembre (centenaire)
CM1/CM2 B	<ul style="list-style-type: none"> - Projet les Incorruptibles <p>Période 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuite du projet des Incorruptibles avec découverte et lecture de certaines des œuvres. - début du projet Théa : formation pour les enseignants le mardi 20 novembre et le jeudi 6 décembre et entrée dans le projet avec notamment lectures offertes d'une partie des œuvres le lundi 26 novembre, visite au théâtre : lundi 3 décembre - préparation de la commémoration du 11 novembre (centenaire)
Classe passerelle	<p>Intervention en EPS de Jacky ARGENTON le jeudi</p> <p>Début des inclusions dans les autres classes</p>

Pour l'élémentaire :

Le jour de la rentrée : organisation de jeux coopératifs toute l'après-midi. Les équipes étaient constituées d'élèves de toutes les classes pour que les enfants se connaissent mieux. Le bilan est très positif, à reconduire. Ce travail a d'ailleurs été poursuivi dans chaque classe suite à la rentrée.

Jeudi 12 octobre, **élections des enfants représentants au conseil communal**. L'installation du nouveau Conseil Communal aura certainement lieu le samedi 10 novembre.

Les résultats sont les suivants :

GS/CP	Talha ATAK (CP) Chiara ARCIDIACANO (CP)
CP/CE1	Lola DUSSOLIN (CE1) Jules SERIO (CE1)
CE1/CE2	Nathan RYNKA (CE1) Yasmine MANSAR (CE2) Thom VASSEUR (CE2)
CE2/CM1	Alperen ATAK (CE2) Basile FAVIER (CE2) Anatole BERNARD (CM1) Baptiste MICHAUD (CM1)
CM1/CM2 A	Mélina ESPOSITO (CM1) Sarah GIRON (CM1) Gaby DUFOUR (CM2) Mounir EL YAHYAOU (CM2)
CM1/ CM2 B	Enzo DUSSOLIN (CM2) Redouane EL KHATTABI RAMZI (CM2) Robin GEOFFROY (CM2) Jonas RABILLOUD (CM2)

Félicitations aux nouveaux représentants !

Intervention de Cécile BENOIT, une fois par semaine, pour des séances de 45 min, durant 10 semaines (jusqu'aux vacances de Noël) pour toutes les classes de l'élémentaire (sauf CP d'Elisabeth CHARLES ; intervention prévue sur une autre période). Cécile BENOIT interviendra auprès des autres classes au 3^{ème} trimestre.

Les enseignants remercient la mairie qui a doté 3 classes d'un ordinateur portable (GS/CP et CE1/CE2 et CE2/CM1) et la classe de Mme NUGUET-SMAIL (CE2/CM1) d'un TBi. Quatre classes sur cinq à l'élémentaire sont maintenant équipées d'un TBi.

Questions des parents :

Où en est la réflexion concernant l'équipement informatique (ordinateurs ou tablettes) pour l'élémentaire ?

En ce qui concerne l'équipement informatique, quelques ordinateurs ont été donnés à l'école. Ceux-ci sont installés dans les classes. Une demande de tablettes a été faite au Sou des Ecoles pour que chaque classe soit équipée d'une tablette. Concernant la classe mobile, aucune décision n'a été prise pour le moment.

Cour de l'élémentaire : les enfants souhaiteraient davantage de jeux dans la cour car ils s'ennuient.

Des jeux de cour ont été commandés la semaine dernière pour un budget de 200 euros : ballons, cordes à sauter, élastiques, casse boîtes... Certains de ces jeux sont déjà à disposition des élèves mais ils ne sont pas toujours utilisés par les enfants. Une organisation est en cours pour fixer le fonctionnement et les règles de ces jeux pour une meilleure utilisation de tous.

De plus, le temps de la récréation du matin au niveau de l'élémentaire a été divisé en deux moments de 15 minutes afin d'éviter un trop grand nombre d'élèves dans la cour de manière simultanée :

- Les plus jeunes (GS/CP , CP/CE1, CE1/CE2) sont ensemble entre 9h50 et 10h05.

- Les plus âgés se retrouvent de 10h05 à 10h20.

Après les vacances de la Toussaint, les plus jeunes auront une récréation de 10h05 à 10h20 et les plus grands de 9h50 à 10h05.

Coopérative scolaire :

Bilan de la coopérative maternelle :

Intervention de Frédérique FERRAND, mandataire de la coopérative maternelle.

La coopérative maternelle a un solde de 667.44 euros après les participations des familles et le règlement des cotisations à l'OCCE pour les 4 classes de maternelle. La classe de GS/CP est rattachée à la coopérative maternelle.

La coopérative permet de financer les différents projets mais aussi tout ce qui concerne les découvertes gustatives.

Bilan de la coopérative élémentaire :

Intervention d'Eric BUISSON, mandataire de la coopérative élémentaire.

La coopérative scolaire a un solde de 918.19 euros après les participations des familles et le règlement des cotisations pour les 5 classes de l'élémentaire. Cela permet juste le financement de quelques transports, abonnements, projet des Incorruptibles et cotisations de l'OCCE.

Pour alimenter le budget des coopératives, l'école fera venir le photographe (fin du 2^{ème} trimestre) et organisera une vente de produits « initiatives » durant l'année.

Présentation du Sou des Écoles :

La parole est donnée à Alexandre SOYER, président du Sou des Écoles.

Le nouveau bureau composé de 8 membres est très dynamique.

Jusqu'à présent, 32 € étaient alloués pour chaque enfant de l'école. Cette année, il sera baissé à 30€ pour chaque enfant et 10€ supplémentaires au CM1/CM2 afin qu'ils puissent bénéficier d'une autre sortie en plus de Bellecin (voyage scolaire pour les CM1/CM2 tous les deux ans). A cela s'ajoute 1757€ pour les cadeaux de Noël et 1400€ de spectacle offert durant le temps scolaire.

Les dépenses d'une année représentent environ 16000€ et autant pour les recettes. Cette année, le budget pour l'école sera de 10500€ et de 7500€ de manière exceptionnelle pour des équipements informatiques.

Les manifestations sont des temps forts pour le Sou qui a toujours besoin de bénévoles la veille ou le jour-même d'une manifestation.

Mr Soyer redonne le calendrier des manifestations pour 2018-19 :

9 décembre : Bourse aux jouets + vente de sapins et de porcelets à la broche.

6 avril : chasse aux œufs + vente de pizzas

26 mai : vide-grenier

26 juin : kermesse

Les enseignants remercient le Sou des Ecoles comme la mairie pour leur écoute et leur soutien dynamique.

Restauration scolaire, activités périscolaires, garderie et étude

La parole est donnée à Monsieur JONDET, adjoint chargé des affaires scolaires, qui a répondu aux questions des parents :

Les entrées et les sorties d'école sont jugées trop dangereuses : plusieurs enfants ont failli se faire renverser. Certains parents demandent s'il serait possible de mettre un agent communal pour aider à traverser les enfants ou prévoir l'entrée et la sortie des classes du côté de l'ancienne garderie ?

Depuis la rentrée, il y a la possibilité de récupérer les enfants sur le parking de la médiathèque le vendredi à 16h30.

Sancé n'ayant pas de police municipale, il est difficile de mettre une personne pour chaque entrée et sortie. C'est aussi aux parents d'être plus responsable en ne s'arrêtant pas sur le passage piéton... Une réflexion est en cours. Un courrier sera transmis prochainement à chaque famille pour expliquer une nouvelle mise en place des entrées ou des sorties.

Le centre de loisirs du mercredi : Le peu de places disponibles pour le mercredi est problématique pour certaines familles : en effet, des familles n'ont pas de solution de garde si leurs enfants ne sont pas acceptés au centre aéré faute de place.

Mr Jondet pour répondre à la question, reprend le fil chronologique des évènements :

- Suite au questionnaire donné au printemps 2018, le seuil d'accueil était large.
- Au 3 juillet, date à laquelle les familles devaient inscrire leurs enfants pour l'année, le seuil maximum d'accueil n'était toujours pas atteint.
- Fin août, la mairie a reçu de nombreuses inscriptions supplémentaires.
- Une demande pour une capacité supérieure de 22 à 30 a été faite auprès de la PMI et a été acceptée rapidement. Cette augmentation de la capacité sera effective dès la rentrée de novembre : 16 petits de moins de 6 ans et 14 grands. Il y aura un nouvel animateur.

Cantine : quelques problèmes lors des réservations pour la cantine ont été soulevés : les inscriptions prennent beaucoup de temps pour être validées et parfois certains enfants ne sont pas appelés à la cantine lorsque l'inscription a été faite.

Les effectifs sont en hausse \approx 160 élèves mangent au restaurant scolaire quotidiennement.

Pour faire face, l'équipe va être renforcée à la rentrée de novembre.

Les validations de réservation sont faites chaque début de jour ouvré puis tout au long de la journée. Il se peut qu'il y ait un problème d'impact / transfert entre le logiciel (en mairie) et les tablettes des personnes du restaurant scolaire. Cela a été pris en compte.

Les parents peuvent être rassurés :

- aucun enfant ne sera privé de cantine ;
- aucune majoration ne sera appliquée si la validation n'a pas été faite en mairie.

Cantine maternelle : des enfants se plaignent auprès de leurs parents qu'il n'y ait pas de desserts identiques pour tous notamment pour les fruits. Est-ce exact ?

Proposer deux fruits différents, c'est pour permettre le choix et c'est aussi pour des raisons de gestion des stocks.

Lieux de la garderie/ cantine élémentaire : les enfants regrettent l'ancienne garderie. Où en sont les réflexions de la mairie pour une nouvelle implantation de la cantine et de la garderie derrière l'école. C'est normal que les enfants préfèrent l'ancien lieu où il n'y avait pas de transfert à pied. Cassandre, le service civique, accompagne aussi les enfants en plus des autres adultes.

Concernant la nouvelle cantine : Le projet deviendra définitif en 2019. Le permis devrait être déposé en juin 2019 pour un début des travaux fin décembre 2019 et une cantine opérationnelle au plus tard au 1 janvier 2021.

La séance a été levée à 20h05

Anne-Sophie SOLIMEO
Secrétaire

Catherine GUERIN
Directrice